



COMMUNIQUE DE PRESSE

Vevey, le 17 avril 2018

Réflexion sur la gestion des immeubles locatifs communaux

Mesdames et Messieurs,

La Municipalité de Vevey a proposé aux trois gérances actuellement en charge de la gestion des immeubles locatifs une prolongation de contrat jusqu'au 30 juin 2019. Un délai qui permettra au Conseil communal de débattre de la gestion du patrimoine immobilier veveysan et de pacifier la situation actuelle.

Après avoir pris acte, le 26 mars 2018, du renoncement de la Société Coopérative d'Habitation Lausanne d'assurer la gérance des immeubles communaux veveysans pour une durée d'une année, la Municipalité de Vevey a proposé aux trois gérances actuellement en charge de ce dossier une prolongation d'un an de leur contrat actuel.

En date du 12 avril 2018, les trois gérances concernées ont toutes donné leur accord écrit et poursuivront donc leur mandat jusqu'au 30 juin 2019.

Cette décision permet au collège exécutif d'envisager l'avenir avec sérénité. Elle permettra aussi d'apporter une réponse circonstanciée au postulat de la conseillère communale Isabel Jerbia intitulé « Pour une Ville gestionnaire de son patrimoine immobilier » en y intégrant les deux variantes étudiées par la Municipalité : celle d'une internalisation de la gestion des immeubles locatifs communaux, ou celle d'un appel d'offres en vue de la conclusion de nouveaux contrats de gérance. Cette démarche se fera par le biais d'un préavis rédigé par la Municipalité, qui sera déposé devant le Conseil communal avant cet été.

Les autorités veveysannes souhaitent ainsi ouvrir un véritable débat sur ce thème au Conseil communal. Elles prendront ensuite les mesures nécessaires, en fonction des discussions de l'assemblée législative.